

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 30 SEPTEMBRE 2024.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2024, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société « SICAV AVENIR » emploie 5,11 % de son actif net en titres OPCVM, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 5% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 Septembre 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Septembre 2024.

Tunis, le 31 Octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes :

P/ CABINET CMC

Hichem AMOURI

BILAN

arrêté au 30/09/2024

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
	<u>s</u>			
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	920 243	914 640	936 775
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		197 698	194 073	207 132
b - Obligations et Valeurs assimilées		722 545	720 567	729 643
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		228 917	228 623	233 163
a - Placements monétaires	4-3	202 655	202 578	202 663
b - Disponibilités	4-9	26 262	26 045	30 499
AC 3 - Créances d'exploitation	4-10	653	526	482
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 149 813	1 143 788	1 170 420
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-7	3 269	3 278	3 601
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-11	20 804	17 904	21 437
TOTAL PASSIF		24 072	21 181	25 038
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-5	1 091 770	1 082 948	1 097 939
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	33 971	39 658	47 444
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	19	19
b - Sommes distribuables de l'exercice		33 971	39 640	47 425
ACTIF NET		1 125 741	1 122 607	1 145 382
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 149 813	1 143 788	1 170 420

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 30/09/2024
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/07/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 30/09/2024	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/202 3 30/09/202 3	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	14 993	46 410	16 442	52 499	64 914
a - Dividendes		2 275	8 841	3 600	13 264	13 264
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 718	37 569	12 842	39 234	51 650
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	3 976	11 788	3 954	10 436	14 388
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		18 969	58 198	20 396	62 934	79 302
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	-1 971	-5 907	-1 990	-5 970	-7 962
REVENU NET DES PLACEMENTS		16 998	52 290	18 406	56 965	71 340
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-12	- 6 047	- 18 329	- 5 991	- 17 334	- 23 924
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 950	33 961	12 415	39 631	47 416
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	10	-	9	9
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 950	33 971	12 415	39 640	47 425
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0	-10	0	-9	-9
* Variation des +/- values potentielles sur titres		6 394	-16 554	-22 847	-24 696	-10 025
* +/- values réalisées sur cession des titres		602	10 160	4 103	8 093	8 538
* Frais de négociation de titres		-109	-359	-245	-1 037	-1 163
RESULTAT NET DE LA PERIODE		17 838	27 207	- 6 573	21 991	44 767

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 30/09/2024

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 30/09/2024	Période du 01/07/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 30/09/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	10 950	33 961	12 415	39 631	47 416
b - Variation des +/- values potentielles	6 394	- 16 554	- 22 847	- 24 696	- 10 025
sur titres					
c - +/- values réalisées sur cession de titres	602	10 160	4 103	8 093	8 538
d - Frais de négociation de titres	- 109	- 359	- 245	- 1 037	- 1 163
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	- 47 443	-	- 46 197	- 46 197
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	594	-	549	549
* Capital	-	592	-	540	540
* Régularisation des sommes non distrib.	-	7	-	1	1
* Régularisations des sommes distrib.	-	10	-	9	9
b - Rachats	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	17 838	- 19 642	- 6 573	- 23 656	- 881
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 107 903	1 145 382	1 129 179	1 146 263	1 146 263
b - En fin de période	1 125 740	1 125 740	1 122 607	1 122 607	1 145 382
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	20 408	20 397	20 397	20 387	20 387
b - En fin de période	20 408	20 408	20 397	20 397	20 397
VALEUR LIQUIDATIVE	55,162	55,162	55,038	55,038	56,154
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,61%	2,37%	3,51%	1,92%	3,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30/09/2024

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 31 Décembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2024, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Septembre 2024, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2024, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Septembre 2024.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Septembre 2024, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à 920 243 DT contre 914 640 DT au 30/09/2023, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Coût d'acquisition	927 188	920 394	918 972
- Actions et droits rattachés	171 308	192 755	215 014
- Titres OPCVM	57 099	29 381	5 701
- Obligations et valeurs assimilées	698 782	698 258	698 258
Plus ou moins values potentielles	-29 340	-27 457	-12 786
- Actions et droits rattachés	-31 109	-28 147	-13 687
- Titres OPCVM	400	84	104
- Obligations et valeurs assimilées	1 368	606	797
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	22 395	21 703	30 589
Total	920 243	914 640	936 775

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

4- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 14 993 DT pour la période allant du 01/07/2024, au 30/09/2024, contre un montant de 16 442 DT du 01/07/2023, au 30/09/2023, et se détaillent ainsi :

Libellé	3 ème trimestre 2024	30/09/2024	3 ème trimestre 2023	30/09/2023	31/12/2023
- Revenus des actions	2 275	5 565	3 600	3 600	3 600
- Revenus des Titres OPCVM	-	3 276	-	9 664	9 664
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	12 718	37 569	12 842	39 234	51 650
Total	14 993	46 410	16 442	52 499	64 914

4-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste s'élève à 202 655 DT au 30/09/2024 contre 202 578 au 30/09/2023, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Compte à terme STB			
Placement au 29/01/2024(Taux 9,8%) 90 jours	-	-	202 663
Placement au 30/10/2023(Taux 9,8%) 90 jours	-	202 578	-
Placement au 28/10/2024(Taux 9,77%) 90 jours	202 655	-	-
Total	202 655	202 578	202 663

4-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent 3 976 DT pour la période allant du 01/07/2024, au 30/09/2024, contre 3 954 DT du 01/07/2023, au 30/09/2023, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	3 ème trimestre 2024	30/09/2024	3 ème trimestre 2023	30/09/2023	31/12/2023
- Intérêts/ Placements à terme	3 976	11 788	3 954	10 436	14 388
Total	3 976	11 788	3 954	10 436	14 388

4-5 Note sur le capital

Capital au 01/07/2024	
- Montant	1 084 882
- Nombre de titres	20 408
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	6 394
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	602
- Frais de négociation de titres	- 109
Capital au 30/09/2024	
- Montant	1 091 770
- Nombre de titres	20 408
- Nombre d'actionnaires	19

4-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Sommes distribuables de l'exercice en cours	33 971	39 640	47 425
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	19	19
Total	33 971	39 658	47 444

4-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024, à 3 269 DT contre 3 278 DT au 30/09/2023, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
- Gestionnaire	547	549	575
- Dépositaire	2 722	2 729	3 026
Total	3 269	3 278	3 601

4-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07/2024, au 30/09/2024, 1 971 DT contre 1 990 DT du 01/07/2023, au 30/09/2023, et se détaillent ainsi :

Libellé	3 ème trimestre 2024	30/09/2024	3 ème trimestre 2023	30/09/2023	31/12/2023
- Rémunération du gestionnaire	1 674	5 022	1 693	5 087	6 782
- Rémunération du dépositaire	297	886	297	882	1 180
Total	1 971	5 907	1 990	5 970	7 962

4-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024, à 26 262 DT contre 26 045 DT au 30/09/2023, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
- Avoirs en banque	26 262	26 045	30 499
Total	26 262	26 045	30 499

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024, à 653 DT contre 526 DT au 30/09/2023, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Dividendes à recevoir	348	348	348
Retenue à la source sur BTA	-	-	-
Retenue à la source sur Obligations	305	178	134
Total	653	526	482

4-11 Autres Créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024, à 20 804 DT contre 17 904 DT au 30/09/2023, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
TCL	83	43	46
Jetons de présence	8 344	7 633	10 200
Publicité et publications	4 536	3 519	5 038
honoraires(CAC)	-	-	-
Rémunération DG	-	-	-
Autres créiteurs (CMF)	-8	93	98
Etat retenue à la source	102	104	102
PUBLICATIONS DIVERSES	7 746	6 512	5 953
Total	20 804	17 904	21 437

4-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07/2024, au 30/09/2024, à 6 047 DT contre 5 991 DT du 01/07/2023, au 30/09/2023, et se détaillent ainsi :

Libellé	3 ème trimestre 2024	30/09/2024	3 ème trimestre 2023	30/09/2023	31/12/2023
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)	1 519	4 525	1 519	4 086	5 606
- Redevance CMF	281	844	284	855	1 140
- TCL	131	713	82	213	786
- Jeton de présence	2567	7644	2 567	7 616	10 183
- Publicité & publication	1538	4580	1 538	4 563	6 101
- Rémunération DG	-	-	-	-	-
- Aures charges	12	23	-	-	109
Total	6 047	18 329	5 991	17 334	23 924

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

SICAV AVENIR
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPCVM promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N°: 59 du 24/07/01
Agrément du 30 Juin 1994

PORTEFEUILLE AU 30/09/2024
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Code ISIN	Désignation du titre	Nomb re de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	%Actif	% Actif Net
Actions			171 308,252	140 199,275	12,19%	12,45%
TN0007570013	EURO-CYCLES	3 000	53 345,040	38 541,000	3,35%	3,42%
TN0007630015	SOTIPAPIER	7 673	44 621,002	39 707,775	3,45%	3,53%
TN0006560015	SOTUVER	2 500	30 417,210	29 577,500	2,57%	2,63%
TN0002600955	STB	11 000	42 925,000	32 373,000	2,82%	2,88%
Titres emis ou garantit par l'Etat			556 781,500	575 332,099	50,04%	51,11%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	1 600	15 201,600	15 789,970	1,37%	1,40%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	477	4 483,800	4 622,292	0,40%	0,41%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT 2024 T2 AF	1 500	15 000,000	15 442,356	1,34%	1,37%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000,000	152 632,767	13,27%	13,56%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	120	120 000,000	122 130,148	10,62%	10,85%
TN0008000887	EMPT NAT 2 2021 A	300	2 970,000	2 990,800	0,26%	0,27%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	2 000	200 000,000	207 818,521	18,07%	18,46%
TNZBXQU5RZ91	EPT NAT 3 2021 AF	100	950,000	1 028,872	0,09%	0,09%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	1 954	18 367,600	20 151,063	1,75%	1,79%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	49	4 704,000	5 115,509	0,44%	0,45%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	60	5 700,000	6 207,693	0,54%	0,55%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	100	9 400,000	10 290,271	0,89%	0,91%
TN5QHxz8T348	EPT NAT 3 2021 BV	107	10 004,500	11 111,837	0,97%	0,99%

Obligations			142 000,000	147 212,700	12,80%	13,08%
TN0004700746	ATL 2017-2 C	500	10 000,000	10 369,402	0,90%	0,92%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	150	15 000,000	15 461,309	1,34%	1,37%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	100	10 000,000	10 307,540	0,90%	0,92%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	24 000,000	25 018,599	2,18%	2,22%
TN0003100773	BNA SUB 2018-1 B	700	14 000,000	14 133,019	1,23%	1,26%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	300	18 000,000	18 724,734	1,63%	1,66%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	100	10 000,000	10 496,623	0,91%	0,93%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	100	10 000,000	10 496,624	0,91%	0,93%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	70	7 000,000	7 347,636	0,64%	0,65%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	600	24 000,000	24 857,214	2,16%	2,21%
TITRES OPCVM			57 098,764	57 499,244	5,00%	5,11%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	276	30 728,950	30 690,924	2,67%	2,73%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	256	26 369,814	26 808,320	2,33%	2,38%
Total Général			927 188,516	920 243,318	80,03%	81,75%